

Bulletin d'approvisionnement

Date de parution: mars 2019

Le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de Gestion de la chaîne d'approvisionnement Ontario (GCAO), Services communs de l'Ontario (SCO), a établi une nouvelle entente générale visant les fournisseurs attirés de services de collecte et d'élimination des déchets dangereux à usage obligatoire. Cette entente porte sur la collecte, le transport et l'élimination des déchets dangereux ainsi que sur les fournitures et services associés aux déchets dangereux.

L'entente générale visant les fournisseurs attirés porte sur deux catégories de déchets dangereux :

- Catégorie 1 – Déchets biomédicaux
- Catégorie 2 – Tous les autres déchets dangereux (sauf les déchets biomédicaux) et les déchets industriels liquides

L'entente générale visant les fournisseurs attirés entre en vigueur le 14 janvier 2019, pour une durée initiale de trois, avec deux options de prolongation d'un an chacune, au gré du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC). Les fournisseurs attirés dans le cadre de cette entente sont Daniels Sharpsmart Canada Ltd., Photech Environmental Solutions Inc. et Stericycle ULC.



Avantages

Le contrat avec les fournisseurs attirés de services de collecte et d'élimination des déchets dangereux :

- veillera à ce que les services de collecte et d'élimination des déchets dangereux de laboratoire respectent les normes de l'industrie et satisfont pleinement aux exigences de la fonction publique de l'Ontario (FPO);
- tirera parti du cumul des dépenses pour réaliser des économies et contrôler les coûts;
- suivra le rendement des fournisseurs grâce à la gestion des contrats.

Comment avoir accès au contrat avec les fournisseurs attirés?

Les clients qui ne font pas partie de la FPO peuvent y accéder dans [le site web faire affaire avec le gouvernement de l'Ontario](#).

Cette entente générale visant les fournisseurs attirés doit être obligatoirement utilisée par tous les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario qui sont régis par la Directive en matière d'approvisionnement dans la fonction publique de l'Ontario.

Les autres entités incluses, selon la définition de la Directive en matière d'approvisionnement dans la fonction publique de l'Ontario, peuvent utiliser cette entente si elles le souhaitent.

[Foire aux questions](#)

Renseignements

InfoCentre des Services communs de l'Ontario:

Téléphone : 416 326-9300 ou 1 866 979-9300

ATS/Téléscripteur : 416 327-3851, 705 755-5544 ou 1 866 310-7259

